

**2016 DEVE 169** Subvention (5 083 euros) à l'association Les Amis des Jardins du Ruisseau (18<sup>e</sup>) pour la valorisation de son projet de serre dans le « jardin Villa des Tulipes » (18<sup>e</sup>).

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Créée en 2000, l'association Les Amis des Jardins du Ruisseau est gestionnaire d'un jardin partagé rue du Ruisseau le long de la Petite Ceinture ferroviaire de Paris dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, où elle réalise des animations pédagogiques pour tout public.

L'association envisage d'installer une serre dans le « jardin Villa des Tulipes » Paris 18<sup>e</sup>. Cet espace, actuellement fermé au public, pourrait devenir un jardin partagé de l'association, qui sollicite aujourd'hui le soutien financier de la Ville de Paris pour l'aider à valoriser son projet.

L'association envisage d'installer une grande serre rotative de 4,50 m de haut, composée de lamelles de verre multicolores et pivotantes. Elle permettra la culture de plants dans des bacs, qui seront en mouvement perpétuel. Outre la culture de plantes, cette pépinière verticale, vitrine de l'agriculture urbaine de demain, contribuera notamment à la végétalisation du pont du Ruisseau, s'inscrivant ainsi dans le cadre du projet retenu au budget participatif de 2015 sous le titre "la Reconquête de la Petite Ceinture".

La serre pourra en outre être "mutualisée" à l'échelle du quartier lors de manifestations de troc de plantes. Elle sera aussi un formidable outil pédagogique pour l'association.

Cette installation viendra par ailleurs refermer le square le long de l'impasse Alexandre Lécuyer, ce qui permettra de réduire les nuisances sonores en provenance du Boulevard Ney. A terme, avec la réalisation du Tramway, elle pourrait constituer une façade élégante et spectaculaire sur le boulevard.

Pour cela, l'association va réaliser des supports pédagogiques et de communication pour lesquels elle sollicite le soutien financier de la Ville. Ils sont destinés à informer le public et notamment les acteurs du quartier (publics scolaires et périscolaires, adhérents de l'association...).

Aussi, je vous propose d'accorder à l'association Les Amis des Jardins du Ruisseau (18<sup>e</sup>) une subvention de 5 083 euros au titre de l'année 2016, pour la valorisation de son projet de serre dans le « jardin Villa des Tulipes » Paris 18<sup>e</sup>.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 820, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris



**2016 DEVE 169** Subvention (5 083 euros) à l'association Les Amis des Jardins du Ruisseau (18<sup>e</sup>) pour la valorisation de son projet de serre dans le « jardin Villa des Tulipes » Paris 18<sup>e</sup>.

Le Conseil de Paris  
Siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association Les Amis des Jardins du Ruisseau (18<sup>e</sup>) pour la valorisation de son projet de serre dans le « jardin Villa des Tulipes » Paris 18<sup>e</sup>;

Vu l'avis du conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission.

Délibère

Article 1 : Une subvention de 5 083 euros est attribuée à l'association Les Amis des Jardins du Ruisseau, dont le siège social est situé 13 Villa des Tulipes 75018 Paris, pour la valorisation de son projet de serre dans le « jardin Villa des Tulipes » Paris 18<sup>e</sup>.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016.